

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°1 semaine 39

Rencontres du 28 et 29 septembre 2019

I. Feuille de match arrivée en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
RFBA002	28/09/2019	ETINCELLE MAYENNE	O535933	Avertissement
PNFA004	28/09/2019	LA ROCHE SUR YON	O858891	Avertissement

II. Feuille non conforme

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
RFAA005	29/09/2019	USB VB	O448821	1 ^{ère} fois donc avertissement
RMAA005	29/09/2019	USB VB	O448821	1 ^{ère} fois donc avertissement

III. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA003	28/09/2019	SCO ANGERS	O491492	Joker du marqueur	S ou R non coché pour les deux équipes et cela dans tous les sets
PNFA005	28/09/2019	VBN	O444976	Joker du marqueur	N° du joueur non entouré lors du double remplacement de l'équipe du Mans au 4 ^{ème} set
RFAA005	29/09/2019	USB VB	O448821	Joker du marqueur	N° du joueur non entouré lors du double remplacement de l'équipe de Ste Florence au 3 ^{ème} set

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

IV. Résultat non saisi, erroné ou en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA004	28/09/2019	LA ROCHE SUR YON	O858891	15,00 €	Score saisi erroné au 1 ^{er} set

V. Match perdu par pénalité

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
RMBA002	28/09/2019	ENTRAMMES VB	O538337	-1 point	00,00 €	Le joueur Tanguy LETESSIER a une licence beach volley

VI. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFAA003	29/09/2019	SAINT HERBLAIN	O448335	50,00 €	L'entraîneur adjoint Luka MATELIER n'a pas de licence ENC
RFAA005	29/09/2019	USB VB	O448821	50,00 €	L'entraîneur n'a pas de licence ENC
RMAA003	29/09/2019	ST HERBLAIN	O448335	50,00 €	L'entraîneur adjoint n'a pas de licence ENC

Rappel : l'entraîneur ou l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence Encadrement

VII. Non présentation licence

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFBA002	28/09/2019	ENTRAMMES VB	O538337	30,00 €	Licence Florence JOUAUX et Amélie DOCQUIN : VA le 06/09 et VF le 16/09 ; Licence Axelle MELLIER : VA le 27/08 et VF le 29/08

VA : validation administrative (Ligue) - VF : validation financière (FFVolley)

VIII. Arbitre non licencié

N° Match	Date du match	Nom arbitre	Pénalité financière	Observations
RMBA001	28/09/2019	Mégane GAZEAU	50,00 €	Vous n'avez pas licence ENC

Rappel : l'entraîneur ou l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence Encadrement

(Publié le 04/10/2019)

(Publié le 09/10/2019)

(Publié le 14/10/2019)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.